

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### Projet de révision de la charte du Parc naturel régional de Chartreuse

Le public est informé qu'en application du Code de l'environnement et de l'arrêté du Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, en date du 05 août 2020, une enquête publique est ouverte sur le territoire des 74 communes du périmètre d'étude du Parc naturel régional de Chartreuse.

Cette enquête, qui se déroulera **du 21 septembre 2020 à 0h00 au 25 octobre 2020 à 23h59**, porte sur la révision de la charte du Parc naturel régional de Chartreuse dans le cadre du renouvellement de son classement.

Le dossier, qui comporte une évaluation environnementale, sera consultable dans les lieux désignés dans le tableau ci-dessous, depuis le site internet du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes ([www.auvergnerhonealpes.fr](http://www.auvergnerhonealpes.fr)) et celui du Parc naturel régional de Chartreuse siège de l'enquête ([www.parc-chartreuse.net](http://www.parc-chartreuse.net)).

Pendant l'enquête, les observations du public pourront soit être :

- portées sur les registres déposés dans les lieux d'enquête publique, listés dans le tableau ci-dessous, aux heures d'ouverture habituelles de ceux-ci ;
- adressées par écrit, au Parc naturel régional de Chartreuse à l'attention de la Présidente de la Commission d'enquête – 38380 Saint Pierre de Chartreuse ;
- exprimées verbalement aux membres de la Commission d'enquête lors des permanences qui se tiendront aux lieux, jours et heures mentionnés ci-après ;
- déposées sur le registre dématérialisé : <https://www.registredemat.fr/parc-chartreuse>

Madame Stéphanie GALLINO (Présidente de la Commission d'enquête), Monsieur Denis CRABIERES et Monsieur Christian VENET se tiendront à la disposition du public pour recueillir les observations éventuelles des intéressés, aux jours, heures et lieux précisés dans le tableau ci-dessous.

Lieux d'enquête publique	Dates et horaires des permanences
Cognin (Mairie) <i>Lieu accessible PMR</i>	Vendredi 25 septembre 2020 de 14h30 à 17h30 Samedi 10 octobre 2020 de 9h à 12h Samedi 24 octobre 2020 de 9h à 12h
Crolles (Mairie) <i>Lieu accessible PMR</i>	Samedi 03 octobre 2020 de 9h à 12h Vendredi 16 octobre 2020 de 14h30 à 17h30 Samedi 24 octobre 2020 de 9h à 12h
Nances (Maison du Lac d'Aiguebelette) <i>Lieu accessible PMR</i>	Lundi 21 septembre 2020 de 9h à 12h Mardi 06 octobre 2020 de 14h30 à 17h30 Vendredi 23 octobre 2020 de 14h30 à 17h30
Saint Laurent du Pont (Mairie) <i>Lieu accessible PMR</i>	Samedi 03 octobre 2020 de 9h à 12h Samedi 24 octobre 2020 de 9h à 12h
Saint Martin le Vinoux (Mairie) <i>Lieu accessible PMR</i>	Vendredi 25 septembre 2020 de 9h à 12h Mercredi 14 octobre 2020 de 9h à 12h Vendredi 23 octobre 2020 de 14h à 17h
Saint Pierre de Chartreuse (Maison du Parc naturel régional de Chartreuse) <i>Pas d'accessibilité PMR</i>	Lundi 28 septembre 2020 de 14h à 17h Vendredi 23 octobre 2020 de 9h à 12h
Voreppe (Mairie) <i>Lieu accessible PMR</i>	Mardi 22 septembre 2020 de 15h à 18h Mercredi 30 septembre 2020 de 9h à 12h Vendredi 23 octobre 2020 de 13h30 à 16h

Une copie du rapport et des conclusions motivées seront tenues à la disposition du public pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, dans chacun des lieux de permanence de l'enquête publique, les Préfectures de l'Isère et de la Savoie ainsi qu'au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes. Ils seront consultables sur les sites internet suivants : [www.auvergnerhonealpes.fr](http://www.auvergnerhonealpes.fr) et [www.parc-chartreuse.net](http://www.parc-chartreuse.net).

A l'issue des consultations prévues par le Code de l'environnement, notamment aux articles L. 333-1 et R. 333-7 et de leurs résultats, le projet de Charte du Parc naturel régional de Chartreuse révisé, sera adopté par décret. Il portera renouvellement du classement et nouvelle définition de son périmètre pour une durée de quinze ans.